

Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 mars 2010

Etaient présents :

MINIER Marcel, Maire
GUILLARD François, 1^{er} adjoint
MORICE Anne-Marie, 2^{ème} adjointe
GUILLARD Joël, 3^{ème} adjoint
TROUVE David, 4^{ème} adjoint
CARRISSANT Pierrick
BESNARD Jacques
BRIAND Claude
GARCON Jean-Paul
BADIN Claire
ROUYER David
TALLEC Christa
MOYNAT Isabelle
TROCHU Pierre

Etaient absents

Ordre du jour :

- **Taux d'imposition 2010**
- **Amortissement logiciel**
- **Taxe habitation des logements vacants**
- **Parcelle C659**
- **Compte rendu des délégués aux EPCI**
- **Préparation des budgets 2010**
- **Divers**

- **Taux d'imposition 2010**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux d'imposition appliqués en 2009 par la commune :

Taxe d'Habitation : **11.90 %** Taxe Foncier bâti : **12.00 %** Taxe Foncier non bâti : **34.38 %**

Monsieur le Maire demande au conseil de revoir les taux d'imposition pour 2010, notamment pour prendre en compte les investissements futurs. Monsieur le Maire propose deux simulations.

Simulation n°1 : augmentation de 1%	Simulation n°2 : augmentation de 2.45%
Taxe d'Habitation : 12.02 %	Taxe d'Habitation : 12.19 %
Taxe Foncier bâti : 12.12 %	Taxe Foncier bâti : 12.30 %
Taxe Foncier non bâti : 34.72 %	Taxe Foncier non bâti : 35.22 %
Produit attendu : 123 220 €	Produit attendu : 124 996 €

Le Conseil Municipal (12 voix pour la proposition 1, 2 abstentions) décide d'augmenter les taux d'imposition pour l'année 2010 et fixe les nouveaux taux comme suit :

Taxe d'Habitation :	12.02 %
Taxe Foncier bâti :	12.12 %
Taxe Foncier non bâti :	34.72 %

- **Amortissement logiciel**

Le conseil municipal décide d'amortir le logiciel MICROBIB de la bibliothèque pour la somme de 2 616.85 € sur une année.

- **Taxe habitation des logements vacants : A revoir lors d'une prochaine réunion**

- **Parcelle C659**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la parcelle cadastrée C 659, appartenant à Monsieur et Madame ROLLAND Jean, d'une superficie de 4 440 m² sise « les landes de Saint Jouan » est à vendre au prix de 600 €. Monsieur le Maire précise que cette parcelle est une lande et qu'il serait important de la conserver.

Le conseil municipal décide d'acquérir la parcelle cadastrée C 659, d'une superficie de 4 440 m² sise « les landes de Saint Jouan » au prix de 600 €, choisit Maître CAUSSIN, notaire à MONTFORT SUR MEU, pour les formalités liées à cette acquisition et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

- **Compte rendu des délégués aux EPCI**

- **Préparation des budgets 2010**

- **Divers**

- **PLU : révision générale : choix du maître d'œuvre**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 15 décembre 2009, le conseil municipal a décidé de lancer une consultation auprès de plusieurs bureaux d'étude (lettre, acte d'engagement, cahier des charges) dans le cadre de la révision générale du PLU. Monsieur le Maire indique qu'il a sollicité trois bureaux d'étude (Atelier du Canal, Paysages de l'Ouest et D2L) par courrier le 20 février 2010 pour une remise des offres le 1^{er} mars 2010. Monsieur le Maire informe qu'une seule offre est parvenue en mairie, celle de D2L pour un montant de 21 240 €HT.

Le conseil municipal décide de retenir l'offre de D2L pour un montant de 21 240 €HT, demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès de la Préfecture, autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à mission.

- **Caisse des Ecoles : nouveau membre**

Suite au départ de Monsieur Silvano VOLTOLINA de la Caisse des Ecoles, Monsieur le Maire propose de désigner un nouveau membre et propose Madame Nolwenn GARDAN.

Le conseil municipal désigne en remplacement de Monsieur VOTOLINA Silvano, Madame Nolwenn GARDAN comme membre Caisse des Ecoles.

- **Amortissement subvention assainissement**

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la subvention concernant l'assainissement doit être amortie. Pour les travaux d'assainissement rue du Moulin de la Hautière la subventions reçue est de :

Exercice 2009 : Conseil Général : 12 729.15 €

Le Conseil Municipal décide d'amortir sur un an la somme de 12 729.15 € et décide d'inscrire au budget assainissement 2010 les crédits nécessaires

- **SDE 35 : désignation d'un délégué**

Monsieur le Maire informe le conseil que dans le cadre de la création du Syndicat Départemental d'Énergie d'Ille et Vilaine (SDE 35) le syndicat est administré par un comité composé de délégués. Pour la commune de MUEL la représentation de la commune relève de l'élection de délégués au sein des collèges. Pour siéger au collège chargé de désigner les délégués au comité syndical la commune doit désigner un représentant titulaire.

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Marcel MINIER comme délégué au collège électoral.

- **Balayeuse : demande de subvention**

Par délibération en date du 15 décembre le conseil municipal a décidé d'acquérir une balayeuse pour un montant de 5 700 €HT afin de désherber manuellement les espaces communaux. Monsieur le Maire informe le conseil que cette acquisition peut faire l'objet d'une subvention de la part du Conseil Régional et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de solliciter une subvention auprès du Conseil régional et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette acquisition.